

**PROCES-VERBAL
DE L'INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2008**

L'an deux mille huit et le dix avril à 18 heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Président en date du 3 avril 2008.

La séance, installée à la salle Raymond Reynaud à Roquevaire, est ouverte sous la présidence de M. Alain BELVISO, Président.

Nombre de conseillers en exercice :79
Présents :75 Excusés : 4

--- 000 0 000 ---

Monsieur Yves MESNARD : *En tant que maire de Roquevaire, il est de mon devoir d'ouvrir la séance et de vous souhaiter à tous, la bienvenue.*

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

C'est au nom de la population de Roquevaire et de son conseil municipal, que j'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue, ce soir, dans cette salle Raymond Reynaud, salle décorée pour l'occasion en mains de maîtres par les responsables de l'agglo, vous l'aurez remarqué.

Je suis très heureux de vous accueillir ici, dans le même lieu où il y a quelques semaines à peine, le conseil municipal m'a accordé sa confiance.

Au soir du 16 mars 2008, Roquevaire a tourné une page. Sa population s'est clairement prononcée en faveur d'une implication volontariste de la commune pour l'essor de la communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Roquevaire a dit « non » à son intégration dans la communauté urbaine de Marseille, Roquevaire a dit « oui » à une intercommunalité de projets.

Roquevaire est de nouveau en phase avec les valeurs progressistes que défend le Pays d'Aubagne et de l'Etoile. C'est une grande fierté pour moi d'exprimer ce sentiment ce soir, devant vous.

C'est la première fois qu'un conseil communautaire se déplace en dehors de la ville-centre. Il s'agit là pour nous, d'une marque de confiance, d'amitié et de solidarité à l'égard de notre commune, ce qui me touche profondément ainsi que l'ensemble de mes colistiers.

Nous espérons tous être à la hauteur des espoirs que vous fondez en nous, à ce titre je vous en remercie et vous souhaite la bienvenue à Roquevaire.

Monsieur Alain BELVISO : *Mesdames, Messieurs, Chers Collègues.*

Il m'appartient en qualité de Président sortant de notre communauté d'agglomération, d'assurer l'installation des nouveaux élus communautaires, nommés par les communes à l'issue des scrutins des 9 et 16 mars 2008.

J'installe donc, conformément aux délibérations suivantes, relatives à la désignation des conseillers communautaires :

<i>Commune</i>	<i>N° délib.</i>	<i>Date</i>	<i>Commune</i>	<i>N° délib.</i>	<i>Date</i>
AUBAGNE	03/308	28/03/08	LA BOUILLADISSE	-	26/03/08
AURIOL	-	01/04/08	SAINT-ZACHARIE	03/03	16/03/08
ROQUEVAIRE	-	03/04/08	CUGES-LES-PINS	03/03/08	16/03/08
LA PENNE-SUR-HUVEAUNE	4	15/03/08	LA DESTROUSSE	11	21/03/08
PEYPIN	3602	22/03/08	SAINT-SAVOURNIN	-	14/03/08
			BELCODENE	2008/004	26/03/08

	Prénom/Nom	Date de naissance		Prénom/Nom	Date de naissance
Pour la commune d'AUBAGNE			Pour la commune de ROQUEVAIRE		
1	SINET André	06/04/1931	45	CHARTON Jacques	31/08/1947
2	FLOURET Nicole	29/06/1938	46	MESNARD Yves	23/06/1954
3	LAIK Gérard	03/02/1940	47	CAPEL Maurice	27/10/1954
4	FAGLIA Christian	07/04/1942	48	RAYS Frédéric	10/05/1955
5	LESSEUR Yves	22/01/1943	49	VAUCHER Emmanuelle	18/01/1971
6	GREGOIRE Alain	03/02/1943	Pour la commune de LA PENNE-SUR-HUVEAUNE		
7	MOURNAUD Léo	17/11/1944	50	ALEXIS Jean-Claude	14/11/1940
8	ROYERE Josyane	11/01/1945	51	MINGAUD Pierre	12/06/1948
9	ZEITOUN David	19/03/1945	52	NEGRETTI Bernard	11/08/1953
10	ARNOUX Patrick	16/07/1945	53	CAPDEVILLE Christine	15/09/1953
11	ATHIAS Jacques	30/07/1945	54	BATTAGLIA Thierry	24/03/1966
12	FONTAINE Daniel	22/11/1945	Pour la commune de PEYPIN		
13	HEUMANN Carmen	04/11/1947	55	SALE Albert	22/05/1951
14	AMAR Anne-Marie	23/07/1948	56	EQUINE Jean-Pierre	09/12/1951
15	PITTERA Joseph	18/09/1949	57	MAIO Marc	12/04/1962
16	ORIHUEL Jean-Marie	18/12/1949	58	REBAI Gérard	13/10/1965
17	RAMPAL Gérard	11/01/1950			
18	PRUNEAU Marie-Georges	07/03/1950	Pour la commune de LA BOUILLADISSE		
19	BARTHELEMY Sylvia	21/03/1951	59	JULLIEN André	29/11/1945
20	JULIEN Maurice	17/04/1952	60	FERNANDEZ Régis	14/12/1949
21	BOUDIA Liliane	17/02/1954	61	BERARDI Fabrice	29/01/1953
22	BONOMO Marie-Claire	04/04/1954	62	MORALES José	08/04/1967
23	LUNETTA Hélène	07/06/1955	Pour la commune de SAINT-ZACHARIE		
24	CUISINIER Jean-Claude	29/09/1955	63	COULOMB Pierre	04/11/1939
25	GIRAUD-SAUVEUR Chantal	06/09/1956	64	CHATZOPOULOS Eliane	14/03/1942
26	GAZAY Gérard	23/11/1957	65	INES Claude	18/09/1946
27	RODEVILLE Pierre	16/05/1960	66	RAME Jean-Marie	27/03/1949
28	BOSCH Olivier	10/09/1960	Pour la commune de CUGES-LES-PINS		
29	LA BARBERA Barbara	30/06/1962	67	AICARDI Gilles	05/12/1946
30	SALONE Arthur	02/10/1962	68	QUINARD Joël	11/05/1952
31	BELVISO Alain	04/07/1963	69	PARENT Mireille	20/01/1960
32	ANTON-MICHEL Joëlle	10/09/1965	70	DI CIACCIO Antoine	12/10/1954
33	GIOVANNANGELI Magali	11/12/1966	Pour la commune de LA DESTROUSSE		
34	MAKEEFF Virginie	23/01/1967	71	CONIGLIARO Catherine	03/06/1947
35	HARKANE Stéphanie	25/05/1967	72	LAN Michel	07/10/1949
36	MEGHERBI Halima	26/11/1967	73	PETETIN Christiane	15/02/1951
37	GHAOUSSI Fadela	14/07/1970			
38	AMARANTINIS-ARTARIA Sophie	24/02/1974	Pour la commune de SAINT-SAVOURNIN		
39	DURAND Benjamin	18/06/1987	74	LENEL André	29/05/1945
Pour la commune d'AURIOL			75	REYNIER Serge	13/04/1952
40	GARCIA Danièle	12/03/1948	76	NORYNBERG Philippe	02/03/1958
41	BARBAROUX Guy	28/08/1953	Pour la commune de BELCODENE		
42	RUL Marie-Dominique	11/01/1956	77	DAGORN Jean-Robert	19/05/1953
43	ROCCHIA Raymond	17/02/1957	78	SCHANG Gabriel	15/06/1954
44	MIECHAMP Robert	12/01/1959	79	PIN Patrick	14/07/1956

Ensemble des conseillers communautaires, que j'installe immédiatement dans leurs fonctions.

Conformément à la réglementation, je vais donc, pour l'ouverture officielle de la première séance du conseil communautaire, passer la présidence à notre doyen d'âge, Monsieur André SINET (toujours doyen, cela s'applaudit).

Monsieur André SINET : *Je vais donc être amené à faire l'appel.*

Nom prénom	Présents	Absents	Excusés et procuration à
SINET André	X		
FLOURET Nicole	X		
COULOMB Pierre	X		
LAIK Gérard	X		
ALEXIS Jean-Claude	X		
CHATZOPOULOS Eliane	X		
FAGLIA Christian	X		
LESSEUR Yves	X		
GREGOIRE Alain	X		
MOURNAUD Léo	X		
ROYERE Josyane	X		
ZEITOUN David	X		
LENEL André	X		
ARNOUX Patrick	X		
ATHIAS Jacques	X		
FONTAINE Daniel	X		
JULLIEN André	X		
INES Claude	X		
AICARDI Gilles	X		
CONIGLIARO Catherine	X		
CHARTON Jacques			Procuration Yves MESNARD
HEUMANN Carmen	X		
GARCIA Danièle	X		
MINGAUD Pierre	X		
AMAR Anne-Marie	X		
RAME Jean-Marie	X		
PITTERA Joseph	X		
LAN Michel	X		
FERNANDEZ Régis	X		
ORIHUEL Jean-Marie			Procuration Josyane ROYERE
RAMPAL Gérard	X		
PRUNEAU Marie-Georges	X		
PETETIN Christiane	X		
BARTHELEMY Sylvia	X		
SALE Albert	X		
EQUINE Jean-Pierre	X		
REYNIER Serge	X		
JULIEN Maurice	X		
QUINARD Joël	X		
BERARDI Fabrice	X		
DAGORN Jean-Robert	X		
NEGRETTI Bernard	X		
BARBAROUX Guy	X		
CAPDEVILLE Christine	X		

BOUDIA Liliane	X		
BONOMO Marie-Claire	X		
SCHANG Gabriel	X		
MESNARD Yves	X		
DI CIACCIO Antoine	X		
CAPEL Maurice	X		
RAYS Frédéric	X		
LUNETTA Hélène	X		
CUISINIER Jean-Claude	X		
RUL Marie-Dominique	X		
PIN Patrick	X		
GIRAUD–SAUVEUR Chantal	X		
ROCCHIA Raymond			Procuration Danièle GARCIA
GAZAY Gérard	X		
NORYNBERG Philippe	X		
MIECHAMP Robert	X		
PARENT Mireille	X		
RODEVILLE Pierre			Procuration Hélène LUNETTA
BOSCH Olivier	X		
MAIO Marc	X		
LA BARBERA Barbara	X		
SALONE Arthur	X		
BELVISO Alain	X		
ANTON-MICHEL Joëlle	X		
REBAI Gérard	X		
BATTAGLIA Thierry	X		
GIOVANNANGELI Magali	X		
MAKEEFF Virginie	X		
MORALES José	X		
HARKANE Stéphanie	X		
MEGHERBI Halima	X		
GHASSOUI Fadela	X		
VAUCHER Emmanuelle	X		
ARTARIA-AMARANTINIS Sophie	X		
DURAND Benjamin	X		

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

CONFORMEMENT à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge.

Après Yves MESNARD, que je remercie en votre nom à toutes et à tous pour la chaleur de son message, il me revient, au titre de mon âge, de vous dire quelques mots d'accueil. Je m'en serais bien passé, croyez-moi... (ce n'est pas vrais, on me fait dire ça, mais très sincèrement, j'avais envisagé de ne pas le dire, mais on me le fait dire donc je le dis, je réglerai les comptes après...) non pas de vous parler mais d'être le doyen de notre conseil communautaire. Remarquez, je suis un habitué puisque j'ai déjà eu ce privilège lors de l'installation du conseil municipal d'Aubagne, et c'est la cinquième fois.

Plaisanterie à part, c'est un grand honneur pour moi d'ouvrir ce premier conseil communautaire de la nouvelle mandature et de souhaiter la bienvenue aux nouveaux maires, aux nouveaux conseillers communautaires.

Le Pays d'Aubagne et de l'Etoile est sorti grandi des élections municipales. Dans les onze communes, les habitants ont exprimé leur attachement à une communauté d'agglomération clairement engagée aux côtés des maires pour inventer un territoire d'avenir respectueux des identités communales.

Il nous reviendra, avec la confiance et l'envie que nous avons en nous, de nous lancer dans la réalisation de grands projets. Pour donner une nouvelle impulsion à cette dynamique, la délibération numéro un nous invite à élire le président de la communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Un acte solennel majeur, vous en conviendrez.

CONFORMEMENT à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de nommer notre secrétaire de séance et, suivant la tradition, de désigner notre collègue Benjamin DURAND, âgé de 20 ans, pour assurer cette fonction.

L'élection du président de l'établissement public de coopération intercommunale est régie par les dispositions de l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales par le jeu du renvoi opéré par l'article L 5211-2 du même code.

Dispositions de l'article 2122-7 : Le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré être élu.

Au nom de la Ville d'Aubagne, au nom des maires du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, je vous propose tout naturellement la candidature d'Alain BELVISO.

Nous vous proposons de reconduire Alain dans ses fonctions de président. Capable d'une grande ouverture d'esprit, il a toujours prôné l'échange constructif. Grâce à cette approche, il a su fédérer toutes les énergies à l'origine du rapprochement de la communauté d'agglomération Garlaban Huveaune Sainte-Baume et de la communauté de communes de l'Etoile et de Merlançon. Il est le pilier de la création du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et de son avenir prometteur. Très apprécié, il saura être à la hauteur des nouveaux défis que nous relèverons ensemble.

Alain, tu as toute mon affection et mon amitié !

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Madame Sylvia BARTHELEMY : *Merci Monsieur le doyen-président.*

Rassurez-vous, je ne vais pas vous présenter ma candidature, je crois que je n'aurais pas de chance d'être élue, mais j'ai attendu l'installation de nouveau conseil communautaire pour vous demander la parole et je vous remercie de me l'avoir donnée, car une fois l'assemblée installée et une fois accompli notre devoir d'élus vis-à-vis d'elle, nous allons nous retirer et ne participerons pas aux élections du président et des vice-présidents de la communauté d'agglo qui vont suivre.

Non pas, bien entendu parce que nous y ferions de la figuration, c'est la vie politique et c'est le sort des urnes, mais il se trouve que jamais aucun conseil communautaire ne s'est tenu en dehors d'Aubagne ; que la salle habituelle ne soit pas libre ce soir (c'est ce qu'il m'a été indiqué) n'aurait pas empêché le conseil de se tenir comme d'habitude dans la ville-centre, la salle du Bras d'Or était à disposition.

Rien ne s'opposerait bien entendu à ce que le conseil communautaire se délocalise de temps en temps, mais cela n'a jamais été fait.

De plus, il s'agit de la réunion exceptionnelle d'installation et la ville-centre est le lieu naturel de cette installation.

Le choix de la ville de Roquevaire, ce soir, est donc un choix extrêmement politisé, il s'agit d'y sacraliser le succès de la gauche et de stigmatiser la défaite de l'équipe de droite sortante et les discours qui ont précédé ne me démentent pas.

Je suppose, Monsieur le nouveau maire de Roquevaire, que votre nouvelle municipalité a eu tout loisir de fêter sa victoire parmi les vôtres (ce qui est votre droit le plus absolu, puisque vous avez gagné) mais le rôle, à notre sens en tous cas, d'un conseil communautaire, composé d'élus qui

sont issus de 11 communes différentes, n'est pas de prendre partie publiquement sur les choix des électeurs de ces communes-membres.

L'intercommunalité, je le rappelle, n'est pas une instance politique, c'est un instrument de coopération et de partenariat entre des communes différentes qui peuvent être aussi de couleurs différentes, elle n'a donc pas à faire du militantisme politique, ni à faire l'apologie des vainqueurs, ni à faire la nique aux vaincus de l'une ou l'autre d'entre elles.

C'était d'autant moins nécessaire que vous aviez la majorité avant, vous l'avez après, rien de nouveau sous le soleil, aucun basculement de majorité.

Donc, nous, élus aubagnais de droite, estimons ne pas avoir à cautionner ni à subir cette attitude partisane.

Alors, nous vous retrouverons bien sûr lors des prochains conseils communautaires dans des lieux que nous espérons plus neutres et beaucoup plus apaisés même si nous remercions Monsieur MESNARD de l'accueil qu'il a bien voulu nous faire.

Merci.

Mesdames Sylvia BARTHELEMY, Sophie AMARANTINIS-ARTARIA et Messieurs Alain GREGOIRE, Léo MOURNAUD, Joseph PITTEIRA et Gérard GAZAY quittent la salle à ce moment et sont donc absents pour l'ensemble des votes suivants.

Monsieur André SINET : *Bien, nous allons maintenant procéder à l'élection à bulletins secrets.*

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, remet, fermé, au Président son bulletin de vote.

(déroulement des votes)

Résultat des votes : sur 73 votants, 72 voix pour Alain BELVISO et 1 blanc.

Est donc proclamé Président, Monsieur Alain BELVISO que j'installe immédiatement dans ses fonctions de président de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Monsieur Alain BELVISO : *Merci mes chers collègues, mesdames et messieurs.*

Une nouvelle page de l'histoire du Pays d'Aubagne et l'Etoile s'ouvre aujourd'hui. Dans l'intérêt des communes, des habitants et de l'essor d'une communauté d'agglomération à la fois ambitieuse et à visage humain, audacieuse et à hauteur d'homme. Le nouveau conseil communautaire aura à cœur, j'en suis persuadé, de relever le défi des nouvelles responsabilités qui lui sont confiées au sortir des élections municipales.

Personnellement, je vous remercie de la confiance que vous m'accordez. Je m'efforcerai d'en être digne tout au long de ce mandat.

Chers collègues, je vous souhaite à mon tour la bienvenue, à vous les anciens et à vous les nouveaux conseillers communautaires. J'adresse toutes mes félicitations aux nouvelles équipes municipales, aux maires réélus et salue particulièrement l'élection de trois nouveaux maires : Michel Lan à La Destrousse, Albert Sale à Peypin et Yves Mesnard à Roquevaire.

Roquevaire... Nous retrouver ici (et n'en déplaie aux esprits chagrins), dans cette salle Raymond Reynaud, est certes un symbole qui me tient particulièrement à cœur, ici où j'ai mes racines familiales et militantes. C'est également une manière de vous annoncer, en accord avec les maires du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, que dorénavant le conseil communautaire quittera régulièrement le centre de congrès Agora à Aubagne au moins une fois par an pour se réunir dans l'une des dix autres communes de l'agglomération.

Notre communauté d'agglomération est sortie renforcée des élections municipales. La presse a abondamment souligné l'attachement des populations à l'autonomie du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et souvent insisté, je cite, sur son « ancrage à gauche ». J'observe que les électrices et les électeurs ont été extrêmement sensibles, ici plus qu'ailleurs, à l'existence d'une intercommunalité de projets, respectueuse des communes et de la souveraineté des citoyennes et des citoyens. Ce qui nous invite à redoubler de vigilance face aux visées du maire de Marseille qui n'ont pas été effacées d'un coup de baguette magique. Marseille n'a pas plus de recettes fiscales en avril qu'en

mars 2008. Et, en un mois, fort heureusement, les zones industrielles et commerciales d'Aubagne n'ont pas déménagé...

Nous sommes face à de nouveaux enjeux qui ne nous détourneront jamais de notre principe fondateur : notre communauté d'agglomération se veut une coopérative de communes et non une structure supracommunale.

Ici, nous continuerons à mutualiser nos ressources et nos investissements, les talents et les énergies, à favoriser toutes les synergies possibles et imaginables, à défendre les services publics, à promouvoir une vraie politique de développement durable, à prioriser une gestion transparente et partagée avec une attention particulière à l'expression citoyenne. De bout en bout de notre mandat, les valeurs progressistes qui nous sont chères seront notre boussole.

Cette dynamique fondée sur la confiance ne s'inscrit pas, nous le savons bien, dans les modalités actuelles de la loi sur l'intercommunalité qui tend à gommer les identités communales, voire à faire disparaître purement et simplement l'échelon communal dans l'organisation administrative de la France.

En Pays d'Aubagne et de l'Etoile, la communauté d'agglomération sera toujours une maison commune –c'est à la fois notre originalité et notre fierté–, un établissement public de coopération intercommunale entièrement vitré, où de partout on voit ce qu'il y a à l'intérieur, où les portes sont toujours ouvertes avec le mot bienvenue sur le seuil virtuel, y compris pour les nouvelles communes qui souhaiteraient s'informer avant de franchir le pas. Et, pourquoi pas, nous rejoindre dans un nouveau dessein.

Ici, ce n'est pas pareil qu'ailleurs, et j'aime à le dire. Notre rassemblement est d'une grande originalité. La communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile repose sur une idée simple : elle a été conçue et réalisée avec les citoyennes et les citoyens. Qui n'a pas en mémoire ces mobilisations dans chaque village, dans chaque ville, cette manifestation devant la préfecture à Marseille, cette « montée » à Paris pour défendre notre droit à déterminer ici ce qui est bon pour les gens d'ici, les communes d'ici ?

Cette marque de fabrique assez exceptionnelle –au sens de son caractère unique en France– et la dynamique politique communautaire, nous les défendons partout où nous sommes invités. Aussi bien en France, en Europe du Sud et en Afrique, à des séminaires ou des colloques. Notre singularité facilite des relations partenariales inédites, toujours très chaleureuses, à l'instar de ce qui a été initié avec le Mali. A chaque fois, nous donnons et nous recevons : c'est ainsi que je conçois, que nous concevons le partage des expériences au service de nouveaux échanges mutuellement enrichissants.

Souvent, l'agglo est présentée comme atypique par les observateurs attentifs à ses orientations. Atypique parce qu'elle ose aller au-delà des discours convenus.

Ce côté atypique me plaît bien. Je vous proposerai d'ailleurs sous peu de l'enrichir de nouvelles initiatives. Ainsi, si nous serons toujours fermement opposés à une annexion à la communauté urbaine de Marseille, il nous appartiendra d'initier de réelles coopérations intercommunales afin d'encourager des projets d'intérêt métropolitain, en particulier avec le conseil général des Bouches-du-Rhône, la communauté urbaine de Marseille et la communauté d'agglomération du Pays d'Aix-en-Provence : je pense ainsi au projet de création d'un syndicat mixte des transports, un concept à bonne échelle de coordination et de gestion des transports publics.

Se déplacer est, chacune et chacun le sait dans cette salle, une des préoccupations majeures des habitants. Et, comme ici nous essayons d'apporter des réponses novatrices, je vous invite d'ores et déjà à plancher sur une idée qui, me semble-t-il, a commencé à faire un petit bout de chemin : la gratuité des transports publics sur l'ensemble du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Ce serait une mesure phare pour les familles qui souffrent de la baisse de leur pouvoir d'achat, un acte majeur pour commencer à réduire la place de la voiture dans les villes et les villages, une initiative en phase réelle avec notre ambitieuse politique de développement durable et bien à l'opposée de la proposition gouvernementale de supprimer toute aide pour la carte famille nombreuse pour les transports des plus modestes.

Cette proposition, avancée pour la ville d'Aubagne par son maire, Daniel Fontaine, lors de la campagne des élections municipales, a eu un écho populaire extraordinaire. Je vous convierai à la faire nôtre pour l'ensemble du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et à examiner les modalités de sa mise en œuvre dès 2009.

Cette innovation s'accompagnera –c'est du moins ce que je soumettrai à votre réflexion– de la réalisation de deux infrastructures majeures en site propre : la voie de Valdonne et le retour du tramway à Aubagne.

Les transports... Un dossier essentiel dans la vie des Français. C'est d'ailleurs ce qu'a encore récemment révélé une enquête réalisée par l'Union patronale des Bouches-du-Rhône auprès des salariés des entreprises implantées sur l'aire métropolitaine marseillaise. De cette enquête, outre une offre de transports en commun plus performante et mieux cadencée, il ressort l'urgentissime besoin de construire des logements locatifs sociaux. Je me félicite de cette prise de position de l'Union patronale qui rejoint et notre approche et notre politique.

En Pays d'Aubagne et de l'Etoile, notre ambition est de répondre le mieux possible à ces attentes. Et ce, en dépit des renoncements à répétition du gouvernement. Un désengagement de l'Etat malheureusement amplifié par l'annonce de la libéralisation de la distribution du livret A qui privera la construction de logements sociaux d'au moins 30% des sommes versées par les Français.

Ici, nous nous élevons contre la politique du gouvernement qui, sous couvert de réforme de l'Etat, entend limiter l'accès à une habitation à loyer modéré et prétend expulser du parc locatif public des familles qui, de nos jours, n'ont pas les moyens de se loger dans le parc privé. Nous nous élevons contre la vente du patrimoine locatif public, contre la mise en place de nouveaux surloyers.

Ce qu'il faut, ce n'est pas monter les Français les uns contre les autres mais monter des murs pour construire suffisamment de logements dans le parc locatif social. Et pouvoir y accueillir les familles qui le souhaitent.

Puisque j'ai brièvement évoqué cette fameuse réforme de l'Etat, accordez-moi, chers collègues, quelques secondes supplémentaires pour dénoncer ce qui nous vient de l'Elysée et de Matignon. En haut lieu, on s'apprête à orchestrer de nouvelles et dramatiques coupes sombres dans les budgets de l'Etat. Le président de la République, la semaine dernière, a également eu le culot d'accuser de tous les maux les collectivités territoriales et locales, de les accuser de trop dépenser et d'être ainsi les responsables des déficits publics de notre pays. Avancer de pareils mensonges, c'est faire injure aux maires de FRANCE, à tous les maires de FRANCE. Qu'ils soient de gauche ou de droite, ils se sentent insultés par des propos et des mesures qui dépassent l'entendement.

Moi, je persiste à penser qu'il est dangereux de ponctionner 7 milliards dans les dépenses publiques –somme déjà corrigée à la hausse par le ministre du Budget trois jours après les propos du Président de la République-. Des milliards en moins dans le budget de l'Etat, c'est des enseignants en moins, des agents de la fonction publique en moins, des juges en moins, des policiers, des gendarmes en moins. In fine, c'est toujours moins de services publics dans une France qui souffre et qui en a plus que jamais besoin.

Cette logique-là n'est pas la bonne. Elle est déjà usée ; à terme socialement, économiquement et budgétairement inefficace. D'autres pistes sont à explorer, me semble-t-il. D'ailleurs, entre nous, trouver une dizaine de milliards n'est pas une mission impossible. Pourquoi Monsieur le président de la République et le Premier ministre ne récupéreraient-ils pas cette somme sur les 15 milliards de cadeaux fiscaux qu'ils ont accordés dès le mois de juillet dernier aux familles les plus aisées sans que ce privilège n'ait eu la moindre incidence sur la relance de la croissance aujourd'hui en berne au niveau de 1,4% ?

Je ferme cette longue parenthèse pour revenir brièvement à la politique volontariste de notre communauté d'agglomération qui, fidèle à ses engagements, impulsera généreusement le développement durable et son triptyque environnemental, social et économique. L'implantation de nouvelles entreprises et la création de milliers d'emplois seront évidemment au cœur de nos priorités en Pays d'Aubagne et de l'Etoile où nous favoriserons activement l'émergence d'un territoire numérique.

De nouveaux et de grands chantiers sont et seront ouverts. C'est bien là le signe d'une belle vitalité du Pays d'Aubagne et de l'Etoile qui, demain, sera renforcée par une meilleure implication citoyenne. A nous d'offrir de nouveaux espaces d'expression aux femmes et aux hommes qui façonnent un territoire en mouvement. A nous d'être toujours plus à l'écoute de leurs attentes et de leurs propositions afin qu'ils soient les bâtisseurs de la maison commune que j'ai évoquée tout à l'heure. A mes yeux, l'intervention et l'engagement multiformes des citoyens sont un gage de réussite et d'efficacité de l'action publique qu'il nous reviendra de mieux placer sous leur impulsion et leur contrôle.

Ces défis démocratiques, chers collègues, je vous invite également à les inscrire dans le fonctionnement intérieur de notre conseil communautaire. Chacune des sensibilités ici présentes doit pouvoir librement s'exprimer afin de mieux servir l'intérêt général. Débarrassée de discussions politiciennes toujours stériles et de quelques monopolisations déplacées de la parole, notre réflexion sera bien meilleure. Et notre action toujours plus performante. A nous de montrer l'exemple...

Je vous remercie de votre attention.

Je vous propose, mes Chers collègues de poursuivre cette séance marathon avec la suite de l'ordre du jour et la détermination du nombre de vice-présidents.

Conformément aux termes de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales et à l'article 4 des statuts de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile adoptés en séance du 8 janvier 2007 qui précise que :

« le Bureau comprend le Président de la Communauté d'agglomération et des vice-présidents. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par le conseil communautaire sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif total du conseil. Chaque commune sera représentée au Bureau par au moins un vice-président. Au sein du conseil de communauté, les règles d'élection du Président sont identiques à celles du Maire, des vice-présidents à celles des adjoints ».

Je vous propose de fixer à 21 (vingt-un) le nombre de vice-présidents.

Le Conseil communautaire,
ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : De créer, pour la durée du mandat, 21 (vingt-un) postes de vice-présidents.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Nous allons donc passer à l'élection des 21 vice-présidents. Mais d'abord une chose : pour les nouveaux, vous avez remarqué que vous êtes filmés, donc faites attention à vos postures et pour ceux qui ont l'habitude de grignoter, faites attention à la caméra (il y a quelques habitués) et d'autant plus que cela sera diffusé sur le site de l'agglo.

Nous devons donc procéder à l'élection des 21 vice-présidents et malheureusement nous allons devoir procéder à une élection non pas par liste, comme un certain nombre de communes s'y sont habituées mais à une élection nominale afin d'éviter des contentieux et au vu de ce que j'ai déjà entendu, je pense qu'il vaut mieux s'éviter tout contentieux possible.

Déroulement de l'élection, pour chaque vice-président :

- Présentation de la candidature,
- S'assurer qu'aucune autre candidature n'est présentée,
- Vote à bulletin secret,
- Résultat des votes.

Sont proposées les candidatures suivantes :

Poste	Prénom NOM	Commune	Résultat des suffrages sur 73 votants
1 ^{er} vice-président	M. Daniel FONTAINE	AUBAGNE	73 voix
2 ^{ème} vice-président	Mme Danièle GARCIA	AURIOL	73 voix
3 ^{ème} vice-président	M. Yves MESNARD	ROQUEVAIRE	73 voix
4 ^{ème} vice-président	M. Pierre MINGAUD	LA PENNE-SUR-HUVEAUNE	73 voix
5 ^{ème} vice-président	M. Albert SALE	PEYPIN	73 voix
6 ^{ème} vice-président	M. André JULLIEN	LA BOUILLADISSE	73 voix
7 ^{ème} vice-président	M. Pierre COULOMB	SAINT-ZACHARIE	73 voix
8 ^{ème} vice-président	M. Gilles AICARDI	CUGES-LES-PINS	73 voix
9 ^{ème} vice-président	M. Michel LAN	LA DESTROUSSE	73 voix
10 ^{ème} vice-président	M. André LENEL	SAINT-SAVOURNIN	73 voix
11 ^{ème} vice-président	M. Patrick PIN	BELCODENE	73 voix
12 ^{ème} vice-président	M. Jean-Claude ALEXIS	LA PENNE-SUR-HUVEAUNE	73 voix
13 ^{ème} Vice-président	M. Patrick ARNOUX	AUBAGNE	73 voix
14 ^{ème} Vice-président	M. Maurice CAPEL	ROQUEVAIRE	73 voix
15 ^{ème} Vice-président	M. Antoine DI CIACCIO	CUGES-LES-PINS	73 voix
16 ^{ème} Vice-président	M. Christian FAGLIA	AUBAGNE	73 voix
17 ^{ème} Vice-président	M. Régis FERNANDEZ	LA BOUILLADISSE	72 voix – 1 blanc
18 ^{ème} Vice-président	Mme Magali GIOVANNANGELI	AUBAGNE	73 voix
19 ^{ème} Vice-président	M. Robert MIECHAMP	AURIOL	73 voix
20 ^{ème} Vice-président	M. Jean-Marie RAME	SAINT-ZACHARIE	73 voix
21 ^{ème} Vice-président	M. Gérard RAMPAL	AUBAGNE	72 voix

Les 21 vice-présidents ont été installés immédiatement, le tableau du conseil communautaire est donc le suivant :

	Fonction		Prénom/Nom	Commune	Date de naissance
1	Président	M.	Alain BELVISO	AUBAGNE	04/07/1963
2	1 ^{er} Vice-président	M.	Daniel FONTAINE	AUBAGNE	22/11/1945
3	2 ^{ème} Vice-présidente	Mme	Danièle GARCIA	AURIOL	12/03/1948
4	3 ^{ème} Vice-président	M.	Yves MESNARD	ROQUEVAIRE	23/06/1954
5	4 ^{ème} Vice-président	M.	Pierre MINGAUD	LA PENNE-SUR-HUVEAUNE	12/06/1948
6	5 ^{ème} Vice-président	M.	Albert SALE	PEYPIN	22/05/1951
7	6 ^{ème} Vice-président	M.	André JULLIEN	LA BOUILLADISSE	29/11/1945
8	7 ^{ème} Vice-président	M.	Pierre COULOMB	SAINT-ZACHARIE	04/11/1939

9	8 ^{ème} Vice-président	M.	Gilles AICARDI	CUGES-LES-PINS	05/12/1946
10	9 ^{ème} Vice-président	M.	Michel LAN	LA DESTROUSSE	07/10/1949
11	10 ^{ème} Vice-président	M.	André LENEL	SAINT-SAVOURNIN	29/05/1945
12	11 ^{ème} Vice-président	M.	Patrick PIN	BELCODENE	14/07/1956
13	12 ^{ème} Vice-président	M.	Jean-Claude ALEXIS	LA PENNE-SUR-HUVEAUNE	14/11/1940
14	13 ^{ème} Vice-président	M.	Patrick ARNOUX	AUBAGNE	16/07/1945
15	14 ^{ème} vice-président	M.	Maurice CAPEL	ROQUEVAIRE	27/10/1954
16	15 ^{ème} Vice-président	M.	Antoine DI CIACCIO	CUGES-LES-PINS	12/10/1954
17	16 ^{ème} Vice-président	M.	Christian FAGLIA	AUBAGNE	07/04/1942
18	17 ^{ème} Vice-président	M	Régis FERNANDEZ	LA BOUILLADISSE	14/12/1949
19	18 ^{ème} Vice-présidente	Mme	Magali GIOVANNANGELI	AUBAGNE	11/12/1966
20	19 ^{ème} Vice-président	M.	Robert MIECHAMP	AURIOL	12/01/1959
21	20 ^{ème} Vice-président	M.	Jean-Marie RAME	SAINT-ZACHARIE	27/03/1949
22	21 ^{ème} Vice-président	M.	Gérard RAMPAL	AUBAGNE	11/01/1950
23	Conseiller communautaire	M.	André SINET	AUBAGNE	06/04/1931
24	Conseillère communautaire	Mme	Nicole FLOURET	AUBAGNE	29/06/1938
25	Conseiller communautaire	M.	Gérard LAIK	AUBAGNE	03/02/1940
26	Conseillère communautaire	Mme	Eliane CHATZOPOULOS	SAINT-ZACHARIE	14/03/1942
27	Conseiller communautaire	M.	Yves LESSEUR	AUBAGNE	22/01/1943
28	Conseiller communautaire	M.	Alain GREGOIRE	AUBAGNE	03/02/1943
29	Conseiller communautaire	M.	Léo MOURNAUD	AUBAGNE	17/11/1944
30	Conseillère communautaire	Mme	Josyane ROYERE	AUBAGNE	11/01/1945
31	Conseiller communautaire	M.	David ZEITOUN	AUBAGNE	19/03/1945
32	Conseiller communautaire	M.	Jacques ATHIAS	AUBAGNE	30/07/1945
33	Conseiller communautaire	M.	Claude INES	SAINT-ZACHARIE	18/09/1946
34	Conseillère communautaire	Mme	Catherine CONIGLIARO	LA DESTROUSSE	03/06/1947

35	Conseiller communautaire	M.	Jacques CHARTON	ROQUEVAIRE	31/08/1947
36	Conseillère communautaire	Mme	Carmen HEUMANN	AUBAGNE	04/11/1947
37	Conseillère communautaire	Mme	Anne-Marie AMAR	AUBAGNE	23/07/1948
38	Conseiller communautaire	M.	Joseph PITTERA	AUBAGNE	18/09/1949
39	Conseiller communautaire	M.	Jean-Marie ORIHUEL	AUBAGNE	18/12/1949
40	Conseillère communautaire	Mme	Marie-Georges PRUNEAU	AUBAGNE	07/03/1950
41	Conseillère communautaire	Mme	Christiane PETETIN	LA DESTROUSSE	15/02/1951
42	Conseillère communautaire	Mme	Sylvia BARTHELEMY	AUBAGNE	21/03/1951
43	Conseiller communautaire	M.	Jean-Pierre EQUINE	PEYPIN	09/12/1951
44	Conseiller communautaire	M.	Serge REYNIER	SAINT-SAVOURNIN	13/04/1952
45	Conseiller communautaire	M.	Maurice JULIEN	AUBAGNE	17/04/1952
46	Conseiller communautaire	M.	Joël QUINARD	CUGES-LES-PINS	11/05/1952
47	Conseiller communautaire	M.	Fabrice BERARDI	LA BOUILLADISSE	29/01/1953
48	Conseiller communautaire	M.	Jean-Robert DAGORN	BELCODENE	19/05/1953
49	Conseiller communautaire	M.	Bernard NEGRETTI	LA PENNE-SUR-HUVEAUNE	11/08/1953
50	Conseiller communautaire	M.	Guy BARBAROUX	AURIOL	28/08/1953
51	Conseillère communautaire	Mme	Christine CAPDEVILLE	LA PENNE-SUR-HUVEAUNE	15/09/1953
52	Conseillère communautaire	Mme	Liliane BOUDIA	AUBAGNE	17/02/1954
53	Conseillère communautaire	Mme	Marie-Claire BONOMO	AUBAGNE	04/04/1954
54	Conseiller communautaire	M.	Gabriel SCHANG	BELCODENE	15/06/1954
55	Conseiller communautaire	M.	Frédéric RAYS	ROQUEVAIRE	10/05/1955
56	Conseillère communautaire	Mme	Hélène LUNETTA	AUBAGNE	07/06/1955
57	Conseiller communautaire	M.	Jean-Claude CUISINIER	AUBAGNE	29/09/1955
58	Conseillère communautaire	Mme	Marie-Dominique RUL	AURIOL	11/01/1956
59	Conseillère communautaire	Mme	Chantal GIRAUD-SAUVEUR	AUBAGNE	06/09/1956
60	Conseiller communautaire	M.	Raymond ROCCHIA	AURIOL	17/02/1957

61	Conseiller communautaire	M.	G�rard GAZAY	AUBAGNE	23/11/1957
62	Conseiller communautaire	M.	Philippe NORYNBERG	SAINT-SAVOURNIN	02/03/1958
63	Conseill�re communautaire	Mme	Mireille PARENT	CUGES-LES-PINS	20/01/1960
64	Conseiller communautaire	M.	Pierre RODEVILLE	AUBAGNE	16/05/1960
65	Conseiller communautaire	M.	Olivier BOSCH	AUBAGNE	10/09/1960
66	Conseiller communautaire	M.	Marc MAIO	PEYPIN	12/04/1962
67	Conseill�re communautaire	Mme	Barbara LA BARBERA	AUBAGNE	30/06/1962
68	Conseiller communautaire	M.	Arthur SALONE	AUBAGNE	02/10/1962
69	Conseill�re communautaire	Mme	Jo�lle ANTON-MICHEL	AUBAGNE	10/09/1965
70	Conseiller communautaire	M.	G�rard REBAI	PEYPIN	13/10/1965
71	Conseiller communautaire	M.	Thierry BATTAGLIA	LA PENNE-SUR-HUVEAUNE	24/03/1966
72	Conseill�re communautaire	Mme	Virginie MAKEEFF	AUBAGNE	23/01/1967
73	Conseiller communautaire	M.	Jos� MORALES	LA BOUILLADISSE	08/04/1967
74	Conseill�re communautaire	Mme	St�phanie HARKANE	AUBAGNE	25/05/1967
75	Conseill�re communautaire	Mme	Halima MEGHERBI	AUBAGNE	26/11/1967
76	Conseill�re communautaire	Mme	Fadela GHASSOUI	AUBAGNE	14/07/1970
77	Conseill�re communautaire	Mme	Emmanuelle VAUCHER	ROQUEVAIRE	18/01/1971
78	Conseill�re communautaire	Mme	Sophie AMARANTINIS-ARTARIA	AUBAGNE	24/02/1974
79	Conseiller communautaire	M.	Benjamin DURAND	AUBAGNE	18/06/1987

Le Bureau de la communaut   tant install , je vous propose de passer   la derni re d lib ration de ce soir, avec la d l gation donn e par le conseil communautaire   Monsieur le Pr sident.

L'article L.5216-4 modifi  du Code g n ral des collectivit s territoriales indique que les conditions d'exercice des mandats municipaux sont applicables aux membres du Conseil de la Communaut  et permet donc l'application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT.

VU la loi n  2001-1168 du 11 d cembre 2001 portant mesures urgentes de r formes   caract re  conomique et financier et modifiant dans son article 9 l'article L.2122-22 du Code g n ral des collectivit s territoriales,

VU la loi n  2004-809 du 13 ao t 2004 relative aux libert s et responsabilit s locales, et notamment l'article 149 venant modifier l'article L.2122-22 du Code g n ral des collectivit s territoriales,

VU la loi n  2007-1787 du 20 d cembre 2007 relative   la simplification du droit modifiant l'article L.2122-22,

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code g n ral des collectivit s territoriales,

Le Président est chargé, par délégation du conseil communautaire et pour la durée de son mandat :

1. D'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics,
 2. De procéder, dans les limites fixées par le Conseil communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au chapitre III de l'article L.1618-2 et au « a » de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article et de passer à cet effet les actes nécessaires,
 3. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
 4. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
 5. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
 6. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,
 7. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
 8. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600€,
 9. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
 10. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (service des domaines), le montant des offres de la Communauté à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
 11. D'exercer, au nom de la Communauté, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la Communauté en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil communautaire,
 12. D'intenter, au nom de la Communauté, les actions en justice ou de défendre la Communauté dans les actions intentées contre elle,
Cette délégation vise expressément, au sens le plus large, toutes les actions en justice susceptibles d'être engagées au nom de la Communauté, qu'il s'agisse d'intenter au nom de la Communauté ou de défendre la Communauté dans les actions engagées contre elle du fait de l'ensemble de ses activités et de ses responsabilités devant toutes les juridictions sans exception, administratives, judiciaires, commerciales, civiles, etc., et ce, en première instance comme en appel.
 13. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite que fixera le Conseil communautaire,
 14. De donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la Communauté préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
 15. De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,
 16. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil communautaire,
 17. D'exercer, au nom de la Communauté le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du Code de l'urbanisme.
- Le Conseil communautaire,
ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur le Président est chargé, pour la durée du mandat, d'exercer les délégations ci-dessus désignées.

ARTICLE 2 : Les décisions prises par Monsieur le Président par délégations sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils communautaires.

ARTICLE 3 : Les décisions prises en application de la présente décision peuvent être signées par un vice-président ou un conseiller communautaire agissant par délégation du Président dans les conditions fixées aux articles L.5211-10 et L.2122-18 du C.G.C.T.

ARTICLE 4 : En cas d'absence, de suspension ou de tout autre empêchement de Monsieur le Président, les délégations son exercées par un vice-président, dans l'ordre des nominations et, à défaut, par un conseiller communautaire désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau.

ARTICLE 5 : Monsieur le Président devra rendre compte de l'exercice de ces délégations à chacune des réunions du Conseil Communautaire.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Avant de finir cette séance et avant de passer tous ensemble autour du buffet pour lever le verre de l'amitié, je vous rappelle que vous avez dans vos pochettes quelques éléments à transmettre au secrétariat afin de commencer à travailler l'ensemble de la partie administrative, de même qu'une fiche pour pouvoir prendre les photos de l'ensemble des conseillers communautaires afin de les mettre sur le site.

Je vous informe que la prochaine séance du conseil communautaire aura lieu le lundi 28 avril dans un lieu à déterminer afin de procéder à l'installation de l'ensemble des commissions et représentations du conseil communautaire dans différents organismes.

Je vous rappelle également qu'avant de lever cette séance, vous ne devez pas emporter le stylo ni la pochette qui feront office d'outil de travail pour les six ans à venir (il y a une puce intégrée et ça sonne à la sortie...).

Je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.